

## **HONORAIRES**

#### **LOCATION**

#### ❖ Pour le locataire

2.78% du loyer triennal comprenant la visite, la constitution de son dossier, la rédaction du bail et l'état des lieux d'entrée.

Dans la limite, en zone B1, de :

- 10€ TTC le m² pour la visite, la constitution de son dossier et la rédaction du bail,
- 3€ TTC le m² pour l'état des lieux d'entrée.

L'état des lieux de sortie sera facturé en supplément à hauteur de 3€ le m² TTC.

#### ❖ Pour le bailleur

2.78% du loyer triennal comprenant la visite, la constitution du dossier locataire, la rédaction du bail et l'état des lieux d'entrée.

L'état des lieux de sortie sera facturé en supplément à hauteur de 3€ le m² TTC.

#### **GESTION**

Honoraires de Gestion T.T.C. négociés	Assurance Loyers Impayés En option	Frais administratifs et de correspondance
7,70 %	1,80 %	2 €/mois



## HONORAIRES

## **TRANSACTIONS**

Les Honoraires se calculent par tranches successives qui s'additionnent :

### Vente appartement, maison, immeuble d'habitation

0 à 50 000€	 15 %	ó
) 000€ à 2 000 000€	 5.8	%

# Vente immeuble à usage d'investissement, de commerce ou fond de commerce, de terrain à bâtir

0 à 50 000€	15%
50 000€ à 2 000 000€	<b>7</b> %

Un forfait de 10 000€ sera ajouté en cas de division parcellaire ou de création de copropriété pour un immeuble ou pour une étude de faisabilité en promotion construction.